



VILLE DE SAINT SAULVE

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

CLUB :

ACTION :

à déposer en cas de besoin à :

**Madame le Député Maire
Hôtel de ville
146 rue Jean Jaurès
59880 SAINT-SAULVE**

La ville de Saint- Saulve vous donne l'occasion de solliciter des demandes de subvention exceptionnelle

Cette demande doit être réalisée grâce à ce dossier.

Les critères d'attribution de ces subvention doivent être en phase avec le projet sportif de la ville.

Sont exclus	Peuvent être soumis
<ul style="list-style-type: none">- les demandes pour équipement- les demandes de matériel- les demandes répétitives- les demandes de particulier évoluant dans une association extérieure et dont la discipline est représentée à St Saulve (ou subventionnée)	<ul style="list-style-type: none">- les nouvelles actions- les manifestation ou actions exceptionnelles par :<ul style="list-style-type: none">• le haut niveau• l'effectif• le rayonnement- les actions valorisantes (ou le club ou la ville)- les actions de valorisation pour le club et la ville (formations, image, effectif...)

Sont à fournir avec la demande :

- une attestation sur l'honneur (jointe à ce dossier)
- un descriptif de l'action
- un budget prévisionnel

En cas de financement, seront à fournir après l'action :

- un bilan de l'action
- un bilan financier de l'action

BUDGET PREVISIONNEL DE L' ACTION SAISON 200. – 200.

	RECETTES	DEPENSES	
Administration :			
Cotisations			
Licences			
Engagements			
Frais de secrétariat			
Assurance			
Frais bancaires			
Divers (à préciser)			
Buvette :			
Equipement et Matériel :			
Personnel :			
Frais d'arbitrage			
Entraîneurs			
Stages			
Salaires			
Autres (à préciser)			
Manifestations à but lucratif :			
Tournois			
Bal			
Loto			
Subventions :			
Municipale			
FNDS			
Petit Club			
Sponsors			
Autres (à préciser)			
Frais de transport :			
Déplacements			
TOTAL			

Le Président

L' association sollicite une subvention de :

€

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'ACTION

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée.

Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention.

	RECETTES	DEPENSES	
Report 2008			
Cotisations			
Licences			
Engagements			
Frais de secrétariat			
Assurance			
Frais bancaires			
Divers (à préciser)			
Buvette :			
Equipement et Matériel :			
Personnel :			
Frais d'arbitrage			
Entraîneurs			
Stages			
Salaires			
Autres (à préciser)			
Manifestations à but lucratif :			
Tournois			
Bal			
Loto			
Subventions :			
Municipale			
FNDS			
Petit Club			
Sponsors			
Autres (à préciser)			
Frais de transport :			
Déplacements			
TOTAL			